

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

Kigali, le 03 OCT. 1986

N° 3823 /15.08.01

Monsieur le directeur  
de l'ELECTROGAZ  
KIGALI

Objet: libération d'un  
joueur.

Monsieur le directeur,

subsidiairement à ma lettre n° 2536/  
15.08.01 du 27 juin 1986 relative à l'objet repris en marge, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance que le stage de la sélection  
nationale de volleyball initialement programmé au mois de juillet 1986  
s'effectuera entre les 5 et 17 octobre 1986.

Aussi, je vous demanderais de bien  
vouloir libérer le joueur NGAMIJE Edras pour la période du 25 septembre  
au 14 octobre 1986 en vue de lui permettre de suivre les entraînements  
prévus à cet effet.

veuilles agréer, monsieur le directeur,  
l'expression de ma considération distinguée.

Le ministre de la jeunesse  
et du mouvement coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Et col. BEL.

*noyelle*  
MUGEMA Bonumali  
Secrétaire Général



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
N.º. 1044 KIGALI

Kigali, le 03 OCT. 1986

Nº 3823 /15.08.01

Monsieur le Directeur  
de l'ELECTROGAZ  
KIGALI

Objet: libération d'un  
joueur.

Monsieur le Directeur,

subsidiairement à ma lettre n° 2536/  
15.08.01 du 27 juin 1986 relative à l'objet repris en marge, j'ai  
l'honneur de porter à votre connaissance que le stage de la sélection  
nationale de volleyball initialement programmé au mois de juillet 1986  
s'effectuera entre les 5 et 11 octobre 1986.

Aussi, je vous demanderais de bien  
vouloir libérer le joueur NGAMIJE Bedras pour la période du 25 septembre  
au 14 octobre 1986 en vue de lui permettre de suivre les entraînements  
prévus à cet effet.

veuilles agréer, Monsieur le Directeur,  
l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la jeunesse  
et du mouvement coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col. N.º.

MUGEMA Romuald  
Secrétaire Général



04/10/86

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 24 JUIN 1986

№ 2447 /15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général  
du Service Central de Renseignements  
KIGALI.-

Monsieur le Secrétaire Général,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance  
que notre sélection nationale de Volleyball se rendra à MONTPELLIER (FRANCE)  
pour y suivre un stage d'entraînement.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir  
autoriser l'établissement de passeports des membres composant cette  
délégation tels que repris en annexe.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire  
Général, l'assurance de ma considération distinguée.

REPUBLIQUE RWANDAISE  
Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDIRINDIYISHIMI Augustin  
Lt Col. MBE.

C.P.I.:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.-

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI

SE/012/8

Kigali, le 27 JUIN 1986  
N° 2536/15.08.01

Monsieur le Directeur de l'ELECTROGAZ  
KIGALI

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le cadre des échanges sportifs que le Rwanda entretient avec les pays amis, notre Sélection Nationale de Volleyball séjournera en France dans la période comprise entre les 4 et 18 Juillet 1986.

Aussi, je vous demanderais de bien vouloir libérer le joueur NGAMIJE Edras à partir du 27 Juin 1986 pour suivre les entraînements de préparation et effectuer cette mission.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
NDINDILYIMANA Augustin

Lt Col BPP

M. P. e.  
Directeur  
Général



REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTRE DE LA JEUNESSE  
ET DU MOUVEMENT COOPERATIF  
B.P. 1044 KIGALI.-

Kigali, le 26 SEP. 1986

N° 3714/15.08.01

Monsieur le Secrétaire Général  
du Service Central de Renseignements  
KIGALI.-

Monsieur le Secrétaire Général,

Subsidiairement à ma lettre n°2447/  
15.08.01 du 24 juin 1986, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir  
autoriser l'établissement de passeports aux membres de la délégation  
rwandaise de volleyball qui doit se rendre à Montpellier (France) pour y  
suivre un stage d'entraînement.

Cette mission était initialement  
programmée au mois de juillet 1986, mais a été reportée au mois d'octobre  
1986 par la partie française. Le séjour de la délégation s'étendra sur la  
période allant du 3 au 14 octobre 1986.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire  
Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Ministre de la Jeunesse  
et du Mouvement Coopératif  
INDINDILYIMANA Augustin  
Et Sol. RM.

C.P.I.à:

- Son Excellence Monsieur le Président  
de la République Rwandaise  
KIGALI.-

